

fruits, de viandes et de tout ce qui est propre à manger devant le cercueil ou devant la tablette corrigée avec la déclaration prescrite, pourvu qu'on en retranche tout ce qui sent la superstition, et qu'on ne se porte à ces cérémonies que par esprit de reconnaissance pour les défunts.

6° On permet de faire devant la table corrigée les prostrations d'usage à la nouvelle année chinoise et dans les autres temps de l'année.

7° On permet de brûler des parfums et des cierges devant les tablettes, pourvu qu'on ajoute la protestation prescrite.

8° On peut faire la même chose devant les tombeaux, où l'on peut dresser une table chargée de fruits et de viandes, en se servant des correctifs marqués.

Un dernier bref fut publié par Clément XII, le 26 septembre 1735, et enfin, le 11 juillet 1742, le pape Benoît XIV promulguait la bulle *Ex quo singulari providentia factum est*, qui était suivie de la confirmation et de la rénovation de la constitution de Clément XI *Ex illa die*, ainsi que de la « révocation, rescission, abolition, cassation, annulation, condamnation des Permissions accordées autrefois au sujet des mêmes Cérémonies, par une Lettre pastorale de Charles-Ambroise Mezzabarba, Patriarche d'Alexandrie, autrefois Commissaire et Visiteur apostolique dans l'Empire de la Chine ».

Tout était fini. On imposait aux missionnaires à destination de la Chine, aussi bien qu'à ceux qui y résidaient déjà, une formule de serment par lequel ils ne devaient plus approuver le culte rendu à Confucius et aux Ancêtres, et ils devaient accepter le terme unique de *T'ien Tchou*, Seigneur du Ciel, pour désigner Dieu. A Dieu ne plaise que je critique le verdict du Saint-Père ! En matière de dogme, un grand théologien, comme l'était Benoît XIV, ne pouvait se tromper, et cependant, parmi ses prédécesseurs, Alexandre VII approuvait ce qu'il condamnait. Chigi était-il moins infaillible que Lambertini ? Si le Souverain Pontife avait pour lui le dogme, les Jésuites avaient une expérience pratique presque séculaire : la Bulle de 1742 marquait, non